

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 15 SEPTEMBRE, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	10/09/2020
Présents :	21	Date d'affichage :	10/09/2020
Votants :	23	Date de publication :	29/09/2020

Etaients présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle ; GARNIER Sophie, GEORGES Corinne ; HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ;

Messieurs BEKHIT Thierry ; DESCAMPS Gil ; DI CICCIO Piéto ; DUHAMEL Gaël, GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain, MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann, NESMOZ David, TORRES Jérôme ; ROMANOTTO Nicolas ;

Etaients absents excusés : MANENTI Sophie (pouvoir à DEVELAY F), REIX Stéphane (pouvoir à BEKHIT T)

Secrétaire de séance : ROMANOTTO Nicolas

DELIBERATION n° 2020-056

ENVIRONNEMENT

ENS : Demande de soutien financier pour la réalisation d'actions sur l'Espace Naturel Sensible du marais de la Besseye

Monsieur KJAN rappelle la délibération 18 avril 2006 adressée au Conseil départemental de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 28 juillet 2006.

Selon le Plan de Préservation et d'Interprétation, validé par la commission permanente du Département, les principales actions prévues en 2020 sont les suivantes :

- SE8 : Réaliser un inventaire naturaliste permanent
- PO1 : Surveillance du site
- PI5 : Favoriser la découverte du site à la population locale
- TU3 : Entretien du sentier pédagogique
- TE2 : Broyage des friches dans le marais

Monsieur le Maire donne lecture du projet de travaux et les pièces du dossier : cahier des charges, devis....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : Voix POUR Voix CONTRE ABSTENTION

☞ **SOLLICITE** une subvention du Conseil départemental pour la réalisation de travaux sur l'espace naturel sensible du marais de la Besseye tel que précisé sur les documents joints :

- descriptif des travaux
- devis détaillé du prestataire
- planning de réalisation
- plan de financement

☞ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jéréme GRAUSI

